



Anael finance ws

Fichier des écritures comptables

Documentation

© Copyright 2014 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael finance ws Numéro de version

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : juin 16, 2014

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	5
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Fichier des écritures comptables (FEC).....	7
Généralités.....	7
Exigences respectées dans le FEC d'Anael	8
Mise en œuvre dans Anael.....	10
Les sociétés.....	10
Les exercices.....	11
Création des fichiers	11
Fichier fiscal des écritures.....	12
Prise de paramètres.....	12
Traitement	14
Fichier des écritures s/exercice en cours.....	15
Prise de paramètres.....	15
Traitement	16
Contenu du FEC – Détail des zones	18
Alimentation de EcritureNum.....	19
Exemple Fichier “552100554FEC20121231”.....	20

À propos de ce manuel

Ce document décrit la mise en œuvre du module “fichier fiscal” après parution de l’arrêté du 29 juillet 2013 portant modification des dispositions de l’article A. 47 A-1 du livre des procédures fiscales relatif aux normes de copies des fichiers sur support informatique et de la notice du 28/11/2013 commentant l’article A.47 A-1.

Le respect des normes définies à l’article 1er est obligatoire pour les contrôles des exercices clos à compter du 1er janvier 2013 effectués en application de l’article L. 47 A du livre des procédures fiscales.

Public concerné

Utilisateurs d’Anael finance ws

Périmètre du document

Anael version V4R5, PTF1 (version V4.5.0.1) minimum **Pré-requis**

Module verrouillé par clé d’accès

Nouveau module n°27 de la V4R5 : « Fichier fiscal des écritures comptables »

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1	Septembre 2013	Brigitte Quevedo	Création

Version	Date	Auteur	Contenu
2	Décembre 2013	B.Quevedo	Nouvelle notice du 28/11/2013 commentant l'article A.47 A-1
3	Janvier 2014	B.Quevedo	Signer les montants en devise
4	Juin 2014	B. Quevedo	Société sans SIREN

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : www.infor.com/infortxtreme.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Fichier des écritures comptables (FEC)

1

Généralités

Le module “Fichier Fiscal des écritures comptables”, verrouillé par clé d'accès concerne le développement relatif au format des données dématérialisées proposé par la DGFIP qui devient obligatoire pour les exercices clos en 2013.

Ce document décrit la mise en œuvre du module “fichier fiscal” après parution

- de l'arrêté du 29 juillet 2013 portant modification des dispositions de l'article A. 47 A-1 du livre des procédures fiscales relatif aux normes de copies des fichiers sur support informatique.
- Du bulletin officiel des finances publiques BOI-CF-IOR-60-40-20 du 13/12/213

Ce fichier ne remplace pas l'obligation d'archivage fiscal, il vient en plus.

Il est vivement conseillé de le constituer juste après l'archivage, lors des traitements de fin d'année et de le conserver sur un support pérenne avec toutes les archives de l'exercice.

Références :

2 - Arrêté

Arrêté du 29 juillet 2013 portant modification des dispositions de l'article A. 47 A-1 du livre des procédures fiscales relatif aux normes de copies des fichiers sur support informatique

NOR: BUDE1315492A

Version consolidée au 02 août 2013

2 - BOI

Les commentaires de ces dispositions sont publiés dans BOFiP-Impôts sous la référence BOI-CF-IOR-60-40 : notamment le « BOI-CF-IOR-60-40-20-20131213 » publié le 13/12/2013

Exigences respectées dans le FEC d'Anael

- Les copies mentionnées au I de l'article L. 47 A sont transmises, sous forme de fichiers à plat, à organisation séquentielle et structure zonée remplissant les critères suivants :
- Les enregistrements sont séparés par le caractère de contrôle Retour chariot
- la première ligne du fichier comporte le nom des champs, comme défini dans le tableau
- La longueur des enregistrements est variable (du fait que certaines zones sont à null)
- Les zones sont séparées par le caractère " | ". Le caractère séparateur de zone utilisé est unique et non équivoque dans chaque fichier
- l'ensemble des données comptables et des écritures retracées dans tous les journaux comptables au titre d'un exercice est remis dans un fichier unique :
 - dénommé fichier des écritures comptables (code SIREN+FEC+Date de clôture)
 - dans lequel les écritures sont classées par ordre chronologique de validation (classées en ordre croissant sur le n° interne TNUMINT).
 - les dix-neuf premières informations devant obligatoirement correspondre, dans l'ordre, à celles listées dans le tableau
 - Ce fichier doit être constitué des écritures après opérations d'inventaire, hors écritures de centralisation et hors écritures de solde des comptes de charges et de produits. Il comprend les écritures de reprise des soldes de l'exercice antérieur et contient, pour chaque écriture, l'ensemble des données comptables figurant dans le système informatisé comptable de l'entreprise.
Anael extrait toutes les écritures comptables de l'exercice traité.
- Pour chaque exercice, les **premiers numéros d'écritures** comptables du fichier correspondent aux écritures de reprise des soldes de l'exercice antérieur

Anael constitue le fichier par ordre croissant d'enregistrement des pièces (croissant pas n° interne DINT/DWS) et ne renumérote pas les pièces. Cette exigence sera remplie si les Reports à nouveau (reprise de soldes de l'exercice antérieur) sont bien les premières écritures générées sur l'exercice (premiers n° internes ; il ne suffit pas qu'elles soient sur la première période de l'exercice).

- Chaque fichier remis est obligatoirement accompagné d'une description, qui précise :
 - « 1° Le nom, la nature et la signification de chaque zone ;
 - « 2° La signification des codes utilisés comme valeurs de zone ;
 - « 3° Toutes les informations techniques nécessaires au traitement des fichiers, et notamment le jeu de caractères utilisé, le type de structure, la longueur des enregistrements, les caractères séparateur de zone et séparateur d'enregistrement.Voir document annexe « **Description d'accompagnement du Fichier Fiscal** » Anael finance ws
- Le codage des informations doit être conforme aux spécifications suivantes :
 - Le FEC dans Anael est au format de caractères UTF-8 (et répond donc à l'exigence : « Les caractères utilisés appartiennent à l'un des jeux de caractères ASCII, norme ISO 8859-15 ou EBCDIC »)

- Les valeurs numériques sont exprimées en mode caractère et en base décimale, cadrées à droite et complétées à gauche par des zéros pour les zones de longueur fixe. Le signe est indiqué par le premier caractère à partir de la gauche. La virgule sépare la fraction entière de la partie décimale. Aucun séparateur de millier n'est accepté ;
- Les zones alphanumériques sont cadrées à gauche et complétées à droite par des espaces ;
- Les dates sont exprimées au format AAAAMMJJ sans séparateur.

La notice du 19/11/2013 commentant l'article A.47 A-1 du livre des procédures fiscales concerne les points suivants :

- Lorsque les zones ne sont pas renseignées, elles doivent être à null et non pas à 0 (les dates par exemple).
- Si l'établissement est présent sur l'écriture, le faire apparaître dans le fichier dans la colonne dédiée – colonne 19 CodeEtb), ce qui décale les autres colonnes.
- Permettre la constitution du FEC sur l'exercice en cours (en cas de contrôle de TVA par exemple).

Copie de Fichiers

« Les copies de fichiers sont remises sur des disques optiques de type CD ou DVD non réinscriptibles, clôturés de telle sorte qu'ils ne puissent plus recevoir de données et utilisant le système de fichiers UDF et/ou ISO 9660.

« En accord avec le service vérificateur, d'autres supports pourront être utilisés. ».

Important :

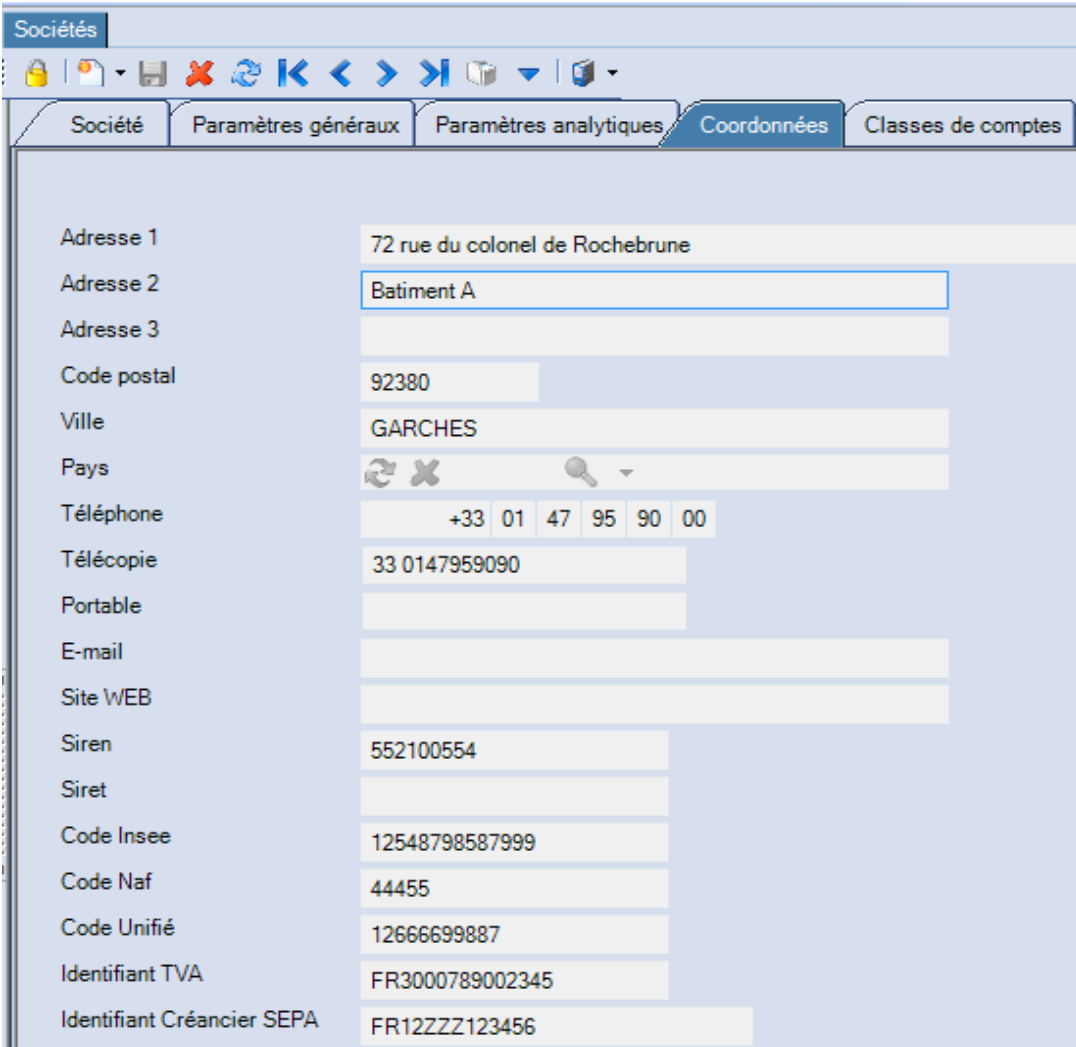
Anael dépose le fichier des écritures comptables 'SirenFECDatecloture' (ou 'SirenFECDatearrêté' si FEC sur exercice ouvert) dans le répertoire défini par l'utilisateur. Les copies de fichiers pour remise au vérificateur sont de la responsabilité de l'utilisateur d'Anael.

Mise en œuvre dans Anael

Les sociétés

Onglet Coordonnées : Renseigner le code SIREN de la société qui est un composant du nom du fichier Fiscal « SIREN+FEC+date de clôture de l'exercice ».

La date de clôture de l'exercice sera la date de fin de la dernière période comptable de l'exercice clôturé à traiter.



Sociétés	
Coordonnées	
Adresse 1	72 rue du colonel de Rochebrune
Adresse 2	Batiment A
Adresse 3	
Code postal	92380
Ville	GARCHES
Pays	
Téléphone	+33 01 47 95 90 00
Télécopie	33 0147959090
Portable	
E-mail	
Site WEB	
Siren	552100554
Siret	
Code Insee	12548798587999
Code Naf	44455
Code Unifié	12666699887
Identifiant TVA	FR3000789002345
Identifiant Créancier SEPA	FR12ZZZ123456

Les exercices

Aucun paramétrage particulier mais

- l'exercice doit être archivé (donc clôturé) pour constituer le fichier des écritures comptables classique (celui qui doit être constitué systématiquement après clôture et archivage de l'exercice)
- l'exercice doit être ouvert pour constituer le fichier des écritures comptables en cours d'exercice avec saisie de la date d'arrêté en paramètre (constitué exceptionnellement, en cas de contrôle fiscal sur l'exercice)

Création des fichiers

Menu « Gérer » → sous menu : Fichier fiscal des écritures → 2 options :

- Fichier fiscal des écritures
- Fichiers des écritures s/exercice en cours

Fichier fiscal des écritures

Prise de paramètres

Option : Fichier fiscal des écritures

Fichier fiscal écritures comptables

Fichier fiscal

Société

Exercice

Répertoire ...

Traitement Batch

Nom du fichier fiscal généré : 552100554FEC20121231.TXT

Valider

Pour constituer le fichier, se positionner dans l'environnement de la société à traiter.

- Exercice : renseigner le code exercice à traiter
- Répertoire :
 - Renseigner de préférence le nom du répertoire contenant toutes les autres archives de l'exercice traité (éditions, fichier d'archivage, historique des taux de TVA,...)
 - Renseigner le lien UNC complet, sans utiliser de raccourci sinon le traitement batch sera en erreur
- Traitement batch :
 - Cocher la case pour soumettre le traitement, l'utilisateur recevra un mail de fin de travail
- Valider l'exercice pour afficher le nom du fichier fiscal qui sera généré
552100554FEC20121231.txt où
 - 552100554 est le n° de SIREN de la société
 - FEC pour Fichier des écritures comptables
 - 20121231 est le dernier jour de l'exercice comptable

A la validation le programme

- Contrôle que l'exercice est clôturé et archivé, sinon affichage d'un message d'erreur bloquant

- Si le fichier des écritures a déjà été constitué (top dans l'exercice), un message d'information est affiché. Pressez « Oui » pour poursuivre le traitement, « Non » pour abandonner

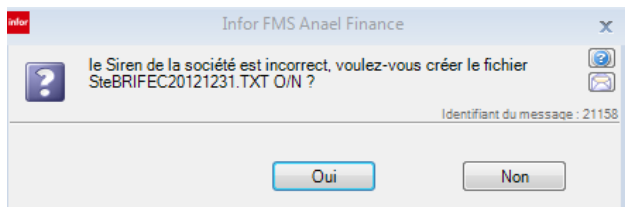


- Répondre 'Oui' pour continuer

Si le SIREN est Valide

- Création du fichier SIRENFECAAAAMMJJ

Si le SIREN est invalide, un message d'alerte apparaît :



- Oui, le traitement démarre et crée le FEC avec le nom suivant : SteXXXXFECAAAAMMJJ
- Non, le traitement s'arrête, l'utilisateur peut alors modifier le Siren puis relancer le traitement du fichier fiscal

Traitement

Recherche des écritures comptables de l'exercice (dans FMJOR), de la première à la dernière période de l'exercice traité.

Tri par ordre croissant sur le N° interne (Société/exercice/n° interne)

Les écritures des journaux analytiques (type Y) et les ventilations analytiques des écritures comptables sont exclues

Constitution du fichier :

- Toutes les informations proviennent du fichier des écritures FMJOR à l'exception du libellé des journaux, comptes et tiers.
- Le numéro d'écriture « EcritureNum » doit contenir le numéro sur une séquence continue de l'écriture comptable. Dans Anael, le n° chronologique d'enregistrement des écritures peut être manuel ou automatique par société/exercice, société/exercice/journal, par société/Exercice/journal /établissement.
L'alimentation de « EcritureNum » dépend donc du paramétrage (voir suite).

Le fichier est constitué tel que décrit au paragraphe '**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**'.

Le top « fichier fiscal constitué » est mis à jour dans le fichier des exercices (CFEC de FPEXER non affiché dans la mise à jour des exercices).

Le fichier est généré dans le répertoire défini.

Une page de rappel de la sélection et une page informant du bon déroulement du traitement sont imprimées en fin de traitement.

Fichier des écritures s/exercice en cours

Prise de paramètres

Fichier fiscal

Société: CLCS (INFOR FRANCE (CLCS))

Exercice: 2013 (Exercice 2013)

Date d'arrêt: 30/06/2013

Répertoire: \\Frpawprv1\FINANCE\4R5M0\DEMO\archiencours

Traitement Batch

Nom du fichier fiscal généré : 552100554FEC20130630.TXT

Valider

Pour constituer le fichier, se positionner dans l'environnement de la société à traiter.

- Exercice : renseigner le code exercice à traiter
- Date d'arrêt : obligatoire sous la forme JJ/MM/AAAA
- Répertoire :
 - Renseigner de préférence le nom du répertoire contenant toutes les autres archives de l'exercice traité (éditions, fichier d'archivage, historique des taux de TVA,...)
 - Renseigner le lien UNC complet, sans utiliser de raccourci sinon le traitement batch sera en erreur
- Traitement batch :
 - Cocher la case pour soumettre le traitement, l'utilisateur recevra un mail de fin de travail
- Valider l'exercice et la date d'arrêt pour afficher le nom du fichier fiscal qui sera généré

Fichier : 552100554FEC20130630.txt (ou STEXXXXXFEC20130630.txt si le SIREN est incorrect) où

- 552100554 est le n° de SIREN de la société
- FEC pour Fichier des écritures comptables
- 20130630 est la date d'arrêt prise en paramètre

A la validation le programme

- Contrôle que l'exercice est ouvert et que la date d'arrêté correspond à l'exercice, sinon affichage d'un message d'erreur bloquant

Si le fichier des écritures est systématiquement remplacé s'il a déjà été constitué.

Traitement

Les contrôles des paramètres passés, le traitement est identique à celui du FEC sur exercice archivé aux différences près suivantes :

- Recherche des écritures dont la date comptable est inférieure ou égale à la date d'arrêté
- Aucun marquage dans le fichier exercice
- Intitulé du rappel de la sélection

- Description du fichier des écritures comptables

Information	Nom du champ	Type	Lg	N°
Le code journal de l'écriture comptable	JournalCode	A	3	1
Le libellé journal de l'écriture comptable	JournalLib	A	50	2
Le numéro sur une séquence continue de l'écriture comptable	EcritureNum	A	15	3
La date de comptabilisation de l'écriture comptable	EcritureDate	Date	8	4
Le numéro de compte, dont les trois premiers caractères doivent correspondre à des chiffres respectant les normes du plan comptable français	CompteNum	A	8	5
Le libellé de compte, conformément à la nomenclature du plan comptable français	CompteLib	A	50	6
Le numéro de compte auxiliaire (à blanc si non utilisé)	CompAuxNum	A	8	7
Le libellé de compte auxiliaire (à blanc si non utilisé)	CompAuxLib	A	50	8
La référence de la pièce justificative	PieceRef	A	10	9
La date de la pièce justificative	PieceDate	Date	8	10
Le libellé de l'écriture comptable	EcritureLib	A	50	11
Le montant au débit	Debit	N	17	12
Le montant au crédit	Credit	N	17	13
Le lettrage de l'écriture comptable (à blanc si non utilisé)	EcritureLet	A	8	14
La date de lettrage (à blanc si non utilisé)	DateLet	Date	8	15
La date de validation de l'écriture comptable	ValidDate	Date	8	16
Le montant en devise (à blanc si non utilisé)	Montantdevise	N	17	17
L'identifiant de la devise (à blanc si non utilisé)	Idevise	A	3	18
Le code établissement de l'écriture	CodeEtbtt	A	4	19
Date de plus haut lettrage	DateHautLet	Date	8	20
N° interne d'enregistrement dans Anael	NolInterne	A	18	21
N° de ligne dans la pièce	NumLign	A	5	22
Report à nouveau Top « O » si écriture de RAN	Anouv	A	1	23

L'ordre des zones (jusqu'à la zone n° 19) est imposé. Les colonnes 20, 21, 22 et 23 sont ajoutées par Anael.

Contenu du FEC – Détail des zones

Information	Zones du FMJOR servant à l'alimentation
Le code journal de l'écriture comptable	Code journal TJOURNAL
Le libellé journal de l'écriture comptable	Libellé du journal -TLIBLJOURNAL ds table FPJOURNAUX
Le numéro sur une séquence continue de l'écriture comptable	Voir règle § Alimentation de EcritureNum
La date de comptabilisation de l'écriture comptable	Date de comptabilisation DATC
Le numéro de compte, dont les trois premiers caractères doivent correspondre à des chiffres respectant les normes du plan comptable français	N° de compte général TCPTG Anael est paramétrable et permet de respecter les normes du plan comptable. La codification des comptes est de la responsabilité de l'utilisateur.
Le libellé de compte, conformément à la nomenclature du plan comptable français	Libellé du compte général - TLIBLCPTTE ds table FPCPTGENE
Le numéro de compte auxiliaire (à blanc si non utilisé)	Code auxiliaire -TTIERS null si non renseigné
Le libellé de compte auxiliaire (à blanc si non utilisé)	Nom du tiers - TLIBLTIERS ds table FPTIERS null si non renseigné
La référence de la pièce justificative	N° de la pièce d'origine TNUMFACT ou si blanc TDOCU
La date de la pièce justificative	Date d'origine de la pièce - DATECR
Le libellé de l'écriture comptable	Libellé de la ligne d'écriture - TLIBECR+TLIBCOMPL
Le montant au débit	Montant débit signé et décimalisé - DMONTANT si CDBCD = 1 par exemple 0000000007165,740 ou -0000000007165,740
Le montant au crédit	Montant crédit signé et décimalisé - DMONTANT si CDBCD = 2 par exemple 0000000001111,110 ou -000000001111,110
Le lettrage de l'écriture comptable (à blanc si non utilisé)	Code lettrage si renseigné sur la ligne d'écriture - DLETRAGENW null si non renseigné
La date de lettrage (à blanc si non utilisé)	Date de lettrage, si lettrage renseigné - DATLETRNW null si non renseignée
La date de validation de l'écriture comptable	Date d'enregistrement dans le système - 8 premiers du TNUMINT
Le montant en devise (à blanc si non utilisé)	Montant de la ligne en devise décimalisé - DMONTDEV, signé - si crédit (ou débit négatif)
L'identifiant de la devise (à blanc si non utilisé)	Code devise de la ligne - TDEVISE
Le code établissement de l'écriture	Code établissement - TETAB
Date de plus haut lettrage	Date de plus haut lettrage alimentée si le code lettrage est renseigné - DATHAUTLET (null si non renseignée)
N° interne d'Anael	Zone ajoutée dans le FEC d'Anael à titre indicatif - TNUMINT L'unicité absolue d'une pièce dans Anael correspond au TNUMINT :

	AAAAMMJJHHMMSSXXXX où XXXX est un n° séquentiel commençant à 0000
N° de ligne dans la pièce	Zone ajoutée dans le FEC d'Anael à titre indicatif Alimentée avec DNOSEQ soit le n° de ligne à l'intérieur de la pièce comptable
Top 'Report à nouveau '	Zone ajoutée dans le FEC d'Anael à titre indicatif pour identifier les écritures de Report à nouveau. Valeur ' ' ou 'O'. Prend la valeur 'O' quand CPERIODE = « + » = report à nouveau null si non renseigné

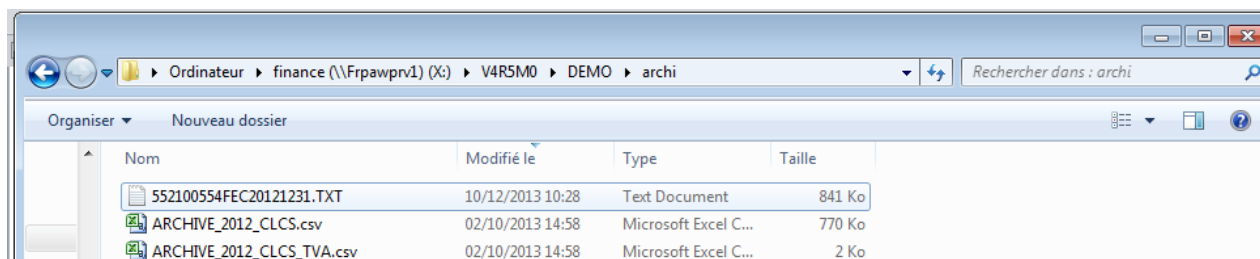
Alimentation de EcritureNum

FPEXER (exercices)			FPJOURNAUX journaux	signification	N° chrono retenu dans le FEC
Num.d'enreg. par société	N° d'enreg. par journal/établi		Numérotation automatique		
coché	Non coché		Non coché	Auto par société	TDOCU Ex 01234567
coché	Non coché		coché	Auto par société	TDOCU
Coché	Coché	impossible	Non coché	Auto par société	TDOCU
Coché	Coché	impossible	coché	Auto par société	TDOCU
Non coché	Coché	Voir journal	Coché – Voir FPNUMAUTOPIECE Si TETAB = ou <> **** pour le journal (par sté/exer/journal)	Auto par journal/etab	TJOURNAL+TETAB+TDOCU ex ACH000101234567 ou TJOURNAL+TDOCU ex ACH01234567
Non coché	coché	Voir journal	Non coché	Manuel	Journal +TDOCU
Non coché	Non Coché		Coché	Auto par journal	Journal+TDOCU
Non coché	Non Coché		Non coché	Manuel	Journal+TDOCU

Fichier des écritures comptables (FEC)

Information	Nom du champ	Type	FMJOR	Lg	N°
Journal code	JournalCode	A	TJOURNAL	3	1
Journal lib	JournalLib	A	TLIBLJOURNAL (FPJOURNAUX)	50	2
N° d'écriture	EcritureNum	A	Voir règle TDOCU ou TJOURNAL+TDOCU ou TJOURNAL+TETAB+TDOCU	15	3
Date compta	EcritureDate	Date	DATC	8	4
N° C.G.	CompteNum	A	TCPTG	8	5
Libellé CG	CompteLib	A	TLIBLCPTTE (FPCPTGENE)	50	6
Tiers code (F)	CompAuxNum	A	TTIERS	8	7
Tiers libellé	CompAuxLib	A	TLIBLTIERS (FPTIERS)	50	8
Référence pièce	PieceRef	A	TNUMFACT ou si blanc TDOCU	10	9
Date pièce	PieceDate	Date	DATECR	8	10
Libellé écriture	EcritureLib	A	TLIBECR+TLIBCOMPL	50	11
Montant débit	Debit	N	DMONTANT si CDBCD = 1 -003456789012,345	17	12
Montant crédit	Credit	N	DMONTANT si CDBCD = 2	17	13
Lettrage (F)	EcritureLet	A	DLETRAGENW	8	14
Date de lettrage	DateLet	Date	DATLETRNW	8	15
Date de validation	ValidDate	Date	8 premiers du DINT	8	16
Montant devise	Montantdevise	N	DMONTDEV (* -1si CDBCD=2)	17	17
Identifiant devise	Idevise	A	TDEVISE	3	18
Code établissement	CodeEtb	A	TETAB	4	19
Date plus haut lettrage	DateHautLet	Date	DATHAUTLET	8	20
N° interne de la pièce	NoInterne	A	TNUMINT	18	21
N° de ligne dans la pièce	NumLign	A	DNOSEQ	5	22
A nouveau	Anouv	A	'O' si sous période =+	1	23

Exemple Fichier "552100554FEC20121231"



Contenu (20 premières lignes) :

JournalCode	JournalLib	EcritureNum	EcritureDate	CompteNum	CompteLib	CompAuxNum	CompAuxLib	PieceRef	PieceDate	EcritureLib	Debit	Credit	EcritureLet
1	70	V E N T E S	CLCS	170GL		20120103	411110	CLIENTS FRANCE					C100
2	70	V E N T E S	CLCS	170GL		20120103	512100	BNP EURO					GL
3	70	V E N T E S	CLCS	170GL		20120103	411110	CLIENTS FRANCE					C100
4	70	V E N T E S	CLCS	170GL		20120103	512100	BNP EURO					GL
5	60	A C H A T S		160G		20120103	411110	CLIENTS FRANCE					C100
6	60	A C H A T S		160G		20120103	512100	BNP EURO					G
7	ODI	IMMOBILISATION		ODI87		20120104	411110	CLIENTS FRANCE					100
8	ODI	IMMOBILISATION		ODI87		20120104	411100	CLIENTS FRANCE					100
9	51B	Crédit agricole		51B111		20120104	411110	CLIENTS FRANCE					100
10	51B	Crédit agricole		51B111		20120104	411110	CLIENTS FRANCE					100
11	51B	Crédit agricole		51B111		20120104	411110	CLIENTS FRANCE					100
12	51B	Crédit agricole		51B111		20120104	512100	BNP EURO					111
13	51B	Crédit agricole		51B111		20120104	445705	T-TVA Coll à justifier 19,6%					100
14	51B	Crédit agricole		51B111		20120104	445700	TA- TVA Coll à déclarer 19,6%					100
15	51B	Crédit agricole		51BRGT02385		20120105	512200	Banques DEVICES					RGT
16	51B	Crédit agricole		51BRGT02385		20120105	401110	Fournis. B&S					100
17	51B	Crédit agricole		51BRGT02385		20120105	401110	Fournis. B&S					100
18	51B	Crédit agricole		51BRGT02385		20120105	180700	Cot liaison					RGT
19	51B	Crédit agricole		51BRGT02385		20120105	180510	Cot liaison 0004 > 0001					RGT

Suite

DateLet	ValidDate	MontantDevis	IdDevis	CodeEctbt	DateHautLet	NoInterne	NumLign	Anouv	CRFB
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20									
21									

Suite et fin

00000000 33	20120629 20120103 0000000001500,000 EUR 0001 20120629 201201031033000000 00001 CRFB
0001 20120511 201201031033000000 00002 CRFB	
00000000 35	20121123 20120103 000000000200,000 USD 0001 20121123 201201031037450000 00001 CRFB
37450000 00002 CRFB	
00000000 36	20121123 20120103 0000000001200,000 EUR 0001 20121123 201201031045040000 00001 CRFB
0001 20120511 201201031045040000 00002 CRFB	
1355,000 183	20120104 20120104 0000000001355,000 EUR 0004 20120104 201201041626240000 00001 CRFB
00000000 4	20121123 20120104 0000000001355,000 EUR 0004 20121123 201201041626240000 00002 CRFB
00000000 184	20120104 20120104 0000000000052,000 EUR 0001 20120104 201201041628250000 00001 CRFB
0052,000 184	20120104 20120104 0000000000052,000 EUR 0001 20120104 201201041628250000 00002 CRFB
00000000 184	20120104 20120104 0000000000052,000 EUR 0001 20120104 201201041628250000 00003 CRFB
0001 20120511 201201041628250000 00004 CRFB	
0004,730 9	20120607 20120104 0000000000004,730 EUR 0001 20120607 201201041628250000 00005 CRFB
00000000 7	20121128 20120104 0000000000004,730 EUR 0001 20121128 201201041628250000 00006 CRFB
0001 20120511 201201051349510000 00001 CRFB	
00000000 124	20120503 20120105 0000000000100,000 USD 0001 20120105 201201051349510000 00002 CRFB
00000000 11	20121231 20120105 0000000000450,000 EUR 0008 20121231 201201051349510000 00003 CRFB
349510000 00004 CRFB	
0008 20121231 201201051349510000 00005 CRFB	

Rappel de sélection

INFOR	
GENERATION FICHIER FISCAL	
Exercice	2012
Répertoire	\\Frpawprv1\FINANCEV4R5M0\DEMO\archi
Nom du fichier fiscal	552100554FEC20121231.TXT

INFOR CLCS INFOR FRANCE (CLCS)	GENERATION FICHIER FISCAL	BRIG	01/10/2013
Le fichier 552100554FEC20121231.TXT a été constitué dans le répertoire \\Frpawprv1\FINANCEV4R5M0\DEMO\archi			



GENERATION FICHIER FISCAL SUR EXERCICE EN COURS

Exercice	2013
Date d'arrêté	30/06/2013
Répertoire	\\Frpawprv1\FINANCE\4R5M0\DEMO\archiencours
Nom du fichier fiscal	552100554FEC20130630.TXT



CLCS INFOR FRANCE (CLCS)

GENERATION FICHIER FISCAL SUR EXERCICE EN COURS

BRIG

10/12/2013

Le fichier 552100554FEC20130630.TXT a été constitué dans le répertoire \\Frpawprv1\FINANCE\4R5M0\DEMO\archiencours